330 L'Etat présent des Terres dront aquérir ou louer, à condition seule-

ment de mettre sur chaque nombre de cinquante Acres de terre un homme blanc, & ainsi du reste à proportion, dans l'espace de

trois ans.

En second lieu: Tous ceux qui souhaiteront se transporter dans ladite lile en qualité de serviteurs, obtiendront des conditions aussi avantageuses de moi & Compagnie, qu'il en ait été proposé par aucun des Sujets de Sa Majesté, en aucun établissement des

Plantations de l'Amérique.

En troisième lieu, & pour un plus grand encouragement, toutes sortes de personnes & Planteurs qui penserontà se transporter, auront crédit de récolte en récolte, comme la facture sera abondante, asin qu'elles ne soient point réduites en nécessité. C'est pourquoi ladite Compagnie élève une Banque ou Facture de crédit dans ladite Isle, le debiteur payant seulement deux & demi

pour cent.

En quatriéme lieu, tous Marchands & autres qui porteront quelques Négres & autres marchandises dans ladite Isle, auront leurs biens & dettes assurez à deux & demi par cent, avec facturage, provisions & immunité, &c. & retransportez pour deux & demi par cent de plus. Et tous Artisans & autres qui ont contracté quelques dettes, la Banque ou Facture leur fera crédit de récolte en récolte, pour deux & demi par cent. Et les Propriétaires engagent tous seurs biens à maintenir les dites Propositions.

En

autr

der

ach

ni. p

prei

gen

ctcr

d'eu

la R

bien

fisar